



Expertym

Etat des lieux entrant

6ème étage E6
Rue Aimé Mignolet n°11
6061 Montignies-sur-Sambre

Etat des lieux entrant

24-06-2024

Je soussigné(e) Bricet Jean-Paul

Représentant(e) valablement EXPERTYM dont les bureaux sont établis Drève de Richelle 161, bâtO, bt91 à 1410 Waterloo - Contact :
02/217.17.57 - info@expertym.be

Agissant à la requête respective de :

GABY REAL ESTATE

PIRAS Jacopo

Se domiciliant : dans les lieux

Ci-après dénommé "le bailleur"

Ci-après dénommé "le preneur"

Avec mission de procéder au constat d'état des lieux contradictoire du point de vue locatif de :

Rue Aimé Mignolet n°11 - 6ème étage E6 - 6061 Montignies-sur-Sambre - BE

Que le bailleur donne en location au(x) preneur(s), aux termes d'une convention de bail, de déterminer, conformément aux dispositions des articles 1730, 1731 et suivants du Code Civil et conformément aux us et coutumes en usage en matière de contrats de louage, l'état dans lequel le preneur reçoit les dits locaux et celui dans lequel il devra les restituer à sa sortie, exception faite de ce qui aurait pu être dégradé par la vétusté, force majeure ou usage normal, et à défaut de toute convention, intervenue ou à intervenir entre parties et dont il faudrait tenir compte à la sortie.

CERTIFIE

M'être rendu à ladite adresse à la date ci-dessus et après avoir parcouru et examiné minutieusement tous les locaux compris dans la susdite location et pris toutes les notes nécessaires au bon accomplissement de ma mission, j'ai rédigé comme suit le résultat de mes investigations

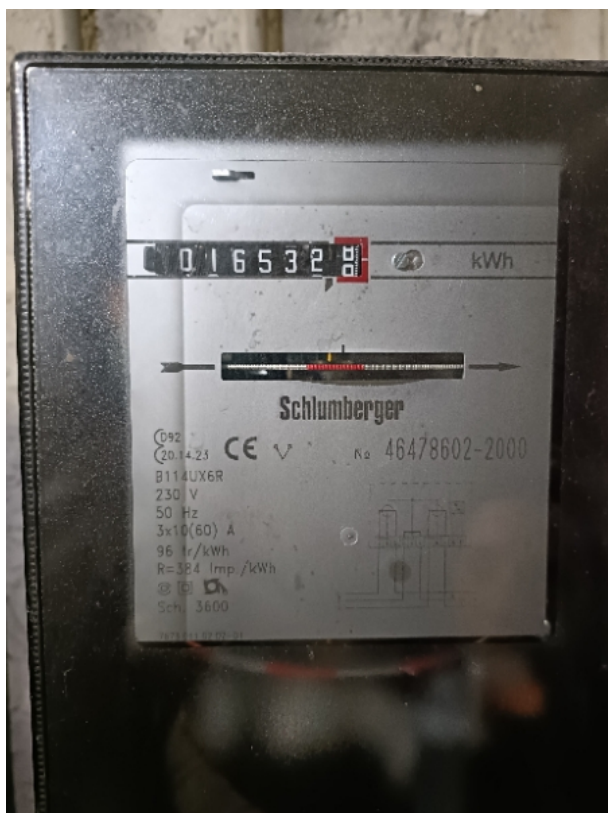
NOTES LIMINAIRES RELATIVES A LA MISSION DE L'EXPERT

- Les parties sont informées qu'elles peuvent transmettre à l'expert, par écrit et dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi du présent rapport, les remarques (omissions involontaires, précisions, etc.) qu'elles estiment nécessaires. Celles-ci seront annexées telles quelles comme avenant au présent rapport. Passé ce délai, les parties auront marqué irrévocablement leur accord sur le contenu du rapport.
- Tous les locaux du bâtiment situés dans le présent constat par les termes "droite", "gauche", "avant" et "arrière", doivent être interprétés en plaçant l'observateur face à la façade à rue. Sauf stipulation contraire, la localisation des décors et équipements d'un local par les mêmes termes sera interprétée en plaçant l'observateur face à sa paroi d'accès. La localisation de tous les autres éléments par les mêmes termes sera interprétée en plaçant l'observateur face à ces éléments.
- Les longueurs ou surfaces citées dans le présent constat ont pour but de donner un ordre de grandeur et non une quantification précise, elles ont été estimées et non mesurées, et doivent être considérées en conséquence.
- La mission de l'expert se limite strictement à la description des parties visibles dans l'état où elles se trouvent le jour de sa visite. Les décors, équipements et meubles éventuellement présents et pouvant éventuellement garnir et masquer une partie de paroi n'ont pas été déplacés de sorte qu'aucune investigation n'a été faite sous et derrière ces derniers.
- Il n'est pas tenu compte dans le présent état des déficiences d'ordre constructif telles que fissures affectant les maçonneries, enduits, carrelages et autres, dues à des mouvements du bâtiment, retraits normaux ou tassements différentiels. Le fait de citer certains de ces troubles n'est qu'indicatif et ne peut en aucun cas constituer une reconnaissance préjudiciable au preneur du fait d'une quelconque omission.
- Le présent constat est établi conformément aux termes de l'article 1730 du Code Civil. Tout contrôle de la conformité du bien examiné avec tous les règlements, ordonnances et arrêtés relatifs à la sécurité, l'habitabilité, la salubrité et l'équipement ou ce qui concerne les matières d'urbanisme et aménagement du territoire devra faire l'objet d'une mission distincte. L'expert soussigné ne peut donc être rendu responsable d'omissions de mentions d'infractions éventuelles et de ses conséquences.
- Pour autant que ces ouvrages et équipements existent en la propriété examinée, il n'a pas été procédé à des investigations concernant l'état général et/ou le fonctionnement :
 1. du réseau d'égout, puits perdus, fosse septique et dégraisseur,
 2. des réseaux de gaz et électricité,
 3. de l'installation de chauffage
 4. des conduits de cheminée, des canalisations des eaux de pluie et de sanitaires, notamment en matière d'encombrement, d'entartrage et de corrosion,
 5. de la piscine et de ses accessoires,
 6. des appareils qui ne peuvent être appréciés réellement qu'au cours d'une utilisation effective et intensive (hottes, four, appareils électroménagers et de ventilation, adoucisseurs, par ex.).
- Ces équipements seront considérés comme étant complets et en état normal de fonctionnement si dans les 15 jours suivant la date d'envoi du présent rapport, le preneur n'a pas émis au bailleur de réserve ou objection écrite à leur sujet.
- En résumé, le présent constat est limité aux troubles, déficiences ou manquements existants et apparents qui pourraient être reprochés au preneur au moment de sa sortie des lieux, en fonction des usages et de la jurisprudence actuellement en vigueur en matière de dégâts locatifs. En d'autres termes, l'absence d'observation, mention ou description, au cours de l'examen des constituants de l'immeuble et éventuellement des objets mobiliers qui le garnissent, équivalait à reconnaître que leur état locatif est bon ou normal compte tenu de l'âge et du contexte général de l'immeuble et que leur présence ou leur existence va de soi et ne constitue pas un manquement apparent.
- Faute de confirmation formelle au moment de l'expertise, divers cas d'espèce pouvant présenter, les garnitures et équipements tels que rideaux, tentures et leurs accessoires, objets mobiliers divers notés dans le présent rapport, ne le sont qu'à titre descriptif, sans reconnaissance implicite formelle de propriété à l'avantage de qui que ce soit. Plus particulièrement, les locataires qui achètent de tels objets aux occupants précédents, ont intérêt à conserver une preuve écrite de cet achat. Il en va de même, d'ailleurs, au sujet du mazout qu'ils achètent, parfois, lors de l'entrée locative.
- Si les parties le souhaitent, le résultat des lectures des différentes jauges pneumatiques, lattes graduées permettant de relever les indications de contenance, de contenu ou les indices de consommation effective est donné à titre indicatif et sans aucune garantie (calorimètres, compteurs d'électricité, compteurs de gaz, intégrateurs de chaleur, compteurs de passage d'eau, jauges à mazout, etc.), à charge pour elles de les communiquer aux compagnies et d'établir les décomptes. Les difficultés anormales d'utilisation ou d'accès aux jauges et compteurs situés dans les locaux inaccessibles ou non désignés peuvent rendre une lecture précise malaisée, sinon impossible, faut d'équipement spécial ou de vêtement de travail ou de protection. L'expert décline toute responsabilité concernant le relevé des index des compteurs, jauges, ... ceux-ci étant donnés à titre indicatif. Dans ce cas, le ou les experts soussignés considèrent que de telles opérations sortent des limites de la mission normale et usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif.

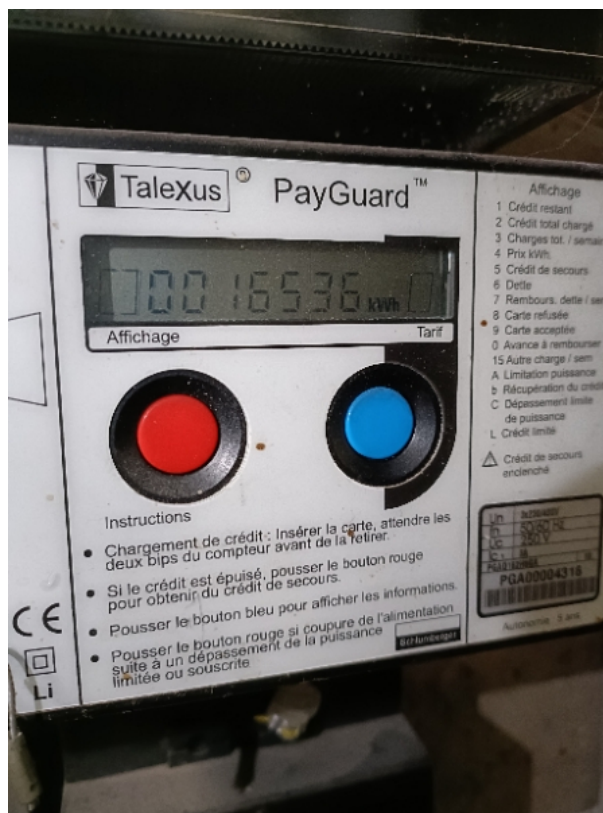
CLÉS	
AUTRES	Les clés seront donnés pour la date d'entrée du locataire par l'agence

COMPTEURS

ÉLECTRICITÉ



COMPTEURS / ÉLECTRICITÉ



COMPTEURS / ÉLECTRICITÉ

Numéro de compteur	46478602
Index (en kWh)	016532,8

EAU



COMPTEURS / EAU



COMPTEURS / EAU

Numéro compteur passage EAU FROIDE	74180078
Index EAU FROIDE (en m³)	0000,291
Numéro eau chaude	20236941
Index EAU CHAUDE (en m³)	0006,899

GÉNÉRALITÉS	
Présence des parties:	seul le locataire est présent
Les lieux sont meublés:	non
Les lieux sont vides:	non
État de propreté des lieux:	ils sont empoussiérés
Les décors	ont plus de 6 ans
Les électroménagers	ont plus de 6 ans
Les peintures des murs	ont 5 ans
Les peintures des plafonds	ont 5 ans
Les peintures des menuiseries	ont 5 ans
POINT(S) D'ATTENTION	1 détecteur de fumée hall entrée+ 1 ds séjour
PLAFONDS	
DESCRIPTION	Ils sont sous enduit.
MURS	
DESCRIPTION	Ils sont sous enduit.
MENUISERIES INTÉRIEURES	
DESCRIPTION	Elles sont en bois à simple feuille, mises sous enduit. Les béquilles tubulaires en aluminium avec rosaces correctement fixées. Les portes n'ont pas de clé, sauf stipulation contraire.
PLINTHES	
DESCRIPTION	Elles sont en carrelage de type cérame de teinte noire avec joint de resserrement de teinte de ciment.
SOL	
DESCRIPTION	Il est en paquet flottant de teinte claire. Celui-ci a plus de 6 ans.

HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE

Le PLAFOND:

DESCRIPTION

Il est conforme à la description générale.

Il accueille en partie centrale un diffuseur lumineux avec le diffuseur de type opalin. L'ampoule n'est pas fonctionnelle.

Les MURS:

MUR AVANT

Une baie de fenêtre en aluminium d'époque. Le carreau est en double vitrage. Il est marqué par des traces de salissure sur son ensemble.

La béquille en aluminium permet l'ouverture en ouvrant uniquement. L'appui de fenêtre en marbre de teinte claire, sans remarque.

Une prise électrique.

La plinthe est conforme à la description générale.

MUR DROIT

La baie donnant accès au séjour. Celle-ci n'entraîne pas de remarques particulières. La porte n'est pas présente.

À gauche, un parlophone en matière synthétique de teinte beige, fonctionnel, sauf stipulation contraire. Celui-ci est de marque URMET. Le cornet se décroche facilement et ne tient pas correctement.

MUR ARRIÈRE

La porte d'entrée est conforme à la description générale. La béquille bouge fortement sur elle-même. La rosace se décroche par rapport à la porte.

Pas d'autres remarques.

En partie centrale, des traces de frottement sur le côté gauche et côté droit avec manque de matière. Il n'y a pas de cache.

En partie supérieure-droite de la porte, un détecteur incendie non testé. Celui-ci a l'air usagé.

MUR GAUCHE

La porte donnant accès à la salle de bains. Celle-ci n'entraîne pas de remarques particulières. La béquille et les rosaces sont correctement fixées.

À gauche, quatre patères en aluminium tubulaire. Les quatre bougent fortement sur eux-mêmes.

Des traces de réparation et de frottement sont visibles sur le mur, sur son ensemble.

SOL

DESCRIPTION

Il est en parquet flottant, usagé.

Un espace avec un ancien carrelage est mis devant la porte d'entrée avec un paillason.

SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS

PLAFOND

DESCRIPTION

Il est conforme à la description générale.

MURS

MUR AVANT

Un diffuseur lumineux avec un diffuseur de type opalin. L'ampoule est fonctionnelle.

En dessous, un miroir ovale. Celui-ci est correctement fixé avec des manques de reflets sur les côtés. Il est d'époque.

Une petite étagère en céramique sanitaire de teinte blanche. Celle-ci est empoussiérée.

En dessous, un lavabo en céramique sanitaire avec un joint périphérique qui est correctement fixé et empoussiéré.

Un mitigeur de marque GROHE. Celui-ci est marqué par des traces de calcaire. Le mousseur est propre. Le système de bonde à tige est fonctionnel. Les vannes d'arrêt sont fonctionnelles.

Sur la droite, une prise électrique avec un manque de matière en partie supérieure.

Une prise électrique en partie basse avec un chemin de câble en partant vers le bas. À sa gauche, un tuyau d'évacuation pour eau usée.

MUR DROIT	La baie de fenêtre est conforme à la description générale. La béquille permet l'ouverture en ouvrant uniquement. La vitre est marquée par des traces à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que des traces noirâtres et des mousses en extérieur. L'appui de fenêtre est de teinte blanche. En allège, un radiateur en tôle de teinte blanche avec une vanne thermostatique de marque SAR. Celle-ci est d'époque. Elle est fonctionnelle. Les plinthes sont conformes à la description générale.
MUR ARRIÈRE	Un porte-papier W.C en matière synthétique de teinte blanche. Celui-ci est fortement empoussiéré. À sa gauche, un interrupteur bouton poussoir. À sa gauche, la porte donnant accès dans le hall d'entrée. Celle-ci n'entraîne pas de remarques particulières. Des traces de peinture sont visibles sur l'angle de la béquille.
MUR GAUCHE	Côté gauche, un W.C avec un réservoir en céramique sanitaire de teinte blanche. Les boutons poussoirs sont fonctionnels. La vanne d'arrêt est fonctionnelle. L'abattant est en matière synthétique de teinte blanche avec les amortisseurs qui sont présents. Le système de freinage pour la descente est fonctionnel. La vasque en céramique sanitaire de teinte blanche n'entraîne pas de remarques particulières. L'abattant est marqué par les traces d'empoussièrement. Sur la droite du WC, un portillon donnant accès à un espace technique dans lequel se trouve le compteur de passage d'eau froide et d'eau chaude.
SOL	
DESCRIPTION	Il est en carrelage rectangulaire de type ciment de teinte blanche. Il est amorti.

PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE

Le PLAFOND:

DESCRIPTION

Il est conforme à la description générale.

Un détecteur de fumée non testé.

À sa droite, un diffuseur lumineux avec cinq spots directionnels. Seuls quatre spots sont fonctionnels.

Les MURS:

MUR AVANT

Il est conforme à la description générale.

Il accueille en partie droite une prise électrique. Côté gauche, une prise électrique avec un boîtier coaxial avec des câbles qui sont en attente.

Une prise.

La plinthe est conforme à la description générale. Elle est amortie.

De légères traces de frottement sont visibles sur l'ensemble du mur.

MUR DROIT	La baie de fenêtre donnant accès à la terrasse, elle est en aluminium. La porte fenêtre s'ouvre correctement. Le volet extérieur ne fonctionne pas. Le ruban de commande est à refaire, voir reportage photographique. À gauche, un volet extérieur électrique. Celui-ci est fonctionnel. Les carreaux sont marqués par des traces de calcaire dues aux intempéries. En allège, un radiateur de grande taille en tôle emboutie de teinte blanche avec une vanne thermostatique de marque COMAP. Celle-ci est correctement fixée. À gauche, un câble électrique et de légères fissures dans le mur. Des toiles d'araignée sont présentes.
MUR ARRIÈRE	La baie donne accès au séjour. En partie supérieure, un diffuseur de type opalin. L'ampoule est fonctionnelle. Pas d'autres remarques. En partie droite, la baie donnant accès au hall d'entrée. À sa gauche, un double interrupteur bouton poussoir avec un manque de matière en partie supérieure-droite. Une prise téléphone en partie gauche de cette porte. La baie vers une arrière pièce. Elle accueille une porte en matière synthétique de teinte blanche de type accordéon. Celle-ci n'est plus fonctionnelle. Elle ne tient que par deux petits verrous. À l'intérieur, une tringle en aluminium de teinte aluminium. Elle est correctement fixée. Des traces de frottement sont visibles au-dessus. Des systèmes de crochet sont accrochés côté gauche et côté droit. Deux planches en bois. La plinthe est conforme à la description générale. Le sol est assorti à celui de la salle. Un carillon en matière synthétique fonctionnel sauf stipulation contraire. Celui-ci bouge fortement sur lui-même. Le mur est marqué sur son ensemble par des traces de frottement.
MUR GAUCHE	Sur la partie gauche, une double prise électrique avec un manque de matière sur la partie supérieure. Un plan de travail assorti à ceux de la cuisine, marqué par des traces d'utilisation et noirâtre. Posé dessus, un petit frigo de marque BEKO, celui-ci fortement empoussiéré. Un petit couvercle donnant accès à un espace de freezer. Il n'y a pas d'autres remarques. Au-dessus du plan de travail, trois tiroirs empoussiérés sans remarque particulière.

SOL

DESCRIPTION

Il est en parquet flottant marqué par des grandes traces noirâtres.

ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE

PLAFOND

DESCRIPTION

Il accueille un diffuseur lumineux de teinte grise avec le diffuseur de type opalin, l'ampoule est fonctionnelle.

Juste derrière, deux spots directionnels. Seul un est fonctionnel.

MURS

DESCRIPTION

Ils sont mis sous enduit de teinte rouge.

MUR AVANT	La baie de fenêtre conforme à la généralité. Les carreaux sont marqués par les traces d'empoussièrement. À l'extérieur, un volet à ruban. Il fonctionne jusqu'à la moitié. Il descend complètement, mais ne remonte pas dû à l'usure du ruban. Au-dessus de la baie, quatre trous avec chevilles. Des traces de graisse sont visibles sur le côté droit du mur. À droite de la baie de fenêtre, une petite crédence en aluminium. Celle-ci bouge légèrement sur elle-même. En partie centrale, une prise électrique. À gauche, en dessous de la baie de fenêtre, un puits de fenêtre en marbre de teinte claire, sans remarque. Un plan de travail en bois stratifié de teinte grise avec un joint périmétrique en matière synthétique de teinte grise. Celui-ci est amorti. Un évier est marqué par les traces de calcaire. Le mousseur est propre. La crépine est encrassée. Le système bonde manuel est fonctionnel. En dessous, deux portillons donnant accès à un espace de rangement sous évier. Les vannes d'arrêt sont fonctionnelles. L'intérieur est amorti. Sur le côté gauche, un portillon s'ouvrant, donnant accès à un espace de rangement avec deux tourniquets. À l'intérieur, le tout est fortement empoussiéré. Il est fonctionnel
MUR DROIT	À droite, un radiateur conforme à la description générale. La vanne thermostatique n'entraînant pas de remarques particulières. Le mur est marqué sur son ensemble par différentes nuances de teinte blanchâtre et par des traces plus foncées, voir reportage photographique. Pas de plinthes en dessous des meubles de la cuisine.

MUR GAUCHE	En partie supérieure, un aéra avec un système d'ouverture de corde. Celui-ci est bloqué. Il est empoussiéré. À sa gauche, une hotte de marque BEKO métallisée de teinte blanche. Le filtre est propre. Une des deux ampoules est fonctionnelle. Le système d'aspiration est fonctionnel. Une crédence en aluminium correctement fixée, mais marquée sur son ensemble ainsi que sur le mur par de grandes traces de gras. À droite, une prise électrique. En dessous, un plan de travail assorti à celui expliqué juste avant. Celui-ci est marqué par de grandes nuances de teinte blanchâtre. Une petite taque électrique vitrocéramique à deux points de chauffe. Celle-ci est marquée par de grandes traces d'utilisation et de frottement sur la partie supérieure. Elle est fonctionnelle sauf stipulation contraire. En dessous, côté gauche, un espace de rangement. En partie centrale, trois tiroirs sans remarque particulière. À droite, le portillon donnant accès aux deux espaces de rangement sur tourniquets. Au-dessus du premier tiroir, côté central, un impact millimétrique avec manque de matière ainsi que plusieurs sur l'ensemble du plan de travail.
SOL DESCRIPTION	Il est en parquet flottant, amorti et sans d'autres remarques particulières.

DÉGAGEMENT



DÉGAGEMENT



DÉGAGEMENT



DÉGAGEMENT

DESCRIPTION

Voir le reportage photographique

TERRASSE



TERRASSE



TERRASSE



TERRASSE



TERRASSE

DESCRIPTION

Voir le reportage photographique

Etat des lieux entrant

54528-edle

J'ai dressé et clos le présent procès-verbal d'Etat des lieux entrant, le **24-06-2024**, en autant d'exemplaires que de parties, afin qu'il y soit donné telle suite que de droit à la date ci-dessus.

Brichet Jean-Paul

Expert Immobilier



RECOMMANDATIONS AUX LOCATAIRES POUR LA FIN DU BAIL

Les recommandations reprises ci-dessous sont non limitatives et données à titre informatif sur base des articles 1730 et suivants du Code Civil et/ou des us et coutumes en matière d'état des lieux, sous réserve des accords contractuels entre parties.

Le jour de l'état des lieux de sortie :

- Les lieux doivent être vidés de tout objet appartenant au preneur et correctement nettoyés.
- Les compteurs (eau, gaz, électricité) resteront ouverts afin de pouvoir vérifier le bon fonctionnement des appareils desservant les lieux loués. A défaut, une réserve sera formulée empêchant la clôture de l'état des lieux et des décomptes entre parties
- Les clés seront remises au bailleur et les portes intérieures munies de leur clé (si tel était le cas à l'entrée). Toutes les clés supplémentaires reproduites par le locataire seront remises au bailleur lors de son départ. Cette remise de clés étant définitive, tous les manquements seront alors compensés par des indemnités (le preneur n'étant plus autorisé à accéder aux lieux).
- Le preneur produira les attestations d'entretien requises datant de maximum trois mois, notamment sans que cette liste soit limitative : chaudière, ramonage de cheminée, adoucisseur, fosse septique, chauffe-eau, alarme, boiler, etc. A défaut de pièces justificatives probantes, il sera considéré que l'entretien concerné des équipements techniques n'a pas été réalisé.
- Le preneur devra justifier le paiement de la facture de l'eau avant le déblocage de la garantie locative par le propriétaire.
- Si le bien est loué meublé, les meubles et objets seront retrouvés dans l'état et à l'endroit exacts où ils se trouvaient à l'entrée. Si le preneur a installé ou fait installer certains équipements mobiliers ou autres (canalisations électriques, raccordements de plomberie, de sanitaires, système d'alarme, antenne parabolique, etc.), en lieu et place ou en complément de ceux qui s'y trouvaient à son entrée, il aura la faculté soit de les enlever et de remettre le tout dans l'état dans lequel il l'a reçu, soit d'abandonner ces équipements au profit du propriétaire, sans indemnité quelconque. Ceci sans exclure le droit au propriétaire de refuser ces équipements et d'exiger la remise des lieux dans leur état primitif

Conseils d'usage :

Ci-dessous une liste non limitative de ce qui est généralement conseillé au preneur afin de préparer l'état des lieux de sortie : nettoyage et entretien régulier avec des produits adéquats, minutieux et approfondis de l'ensemble.

* des locaux et de leurs décors :

- Sols : dépoussiérés. Parquet sans dégradation (griffes, coups, taches, traces de talon aiguille, brûlures, déformations, etc.). Si ces dégradations devaient concerner plus d'un demi-mètre carré de parquet, serait alors compté un ponçage et/ou une vitrification totale dudit parquet. Moquettes aspirées et shampooinées (en fonction du support), etc.
- Murs et plafonds : dépoussiérés. Peintures et papiers de tapisserie non déchirés, non tâchés ou souillés, exempts de graisse ou de nicotine. Les éventuels adhésifs, piton, crochets, clous, vis, crampons enlevés, les trous proprement rebouchés et les dégâts réparés dans les règles de l'art. Peintures lessivées si salies ou dégradées.

* des équipements pour garantir leur état de propreté et/ou de fonctionnement : appareils sanitaires (nettoyage et détartrage des vases WC, de la robinetterie et remplacement éventuel des joints et mousseurs, nettoyage des lavabos, baignoires et douches et remplacement éventuel des joints siliconés, robinets d'arrêt à actionner chaque semaine, dégagement de tout éléments pouvant obstruer les canalisations), plaques de cuisson, fours, filtre de hotte (remplacement tous les ans), radiateurs (dépoussiérage), spots et luminaires (remplacement des ampoules hors service), portes et fenêtres le cas échéant pourvues de leur clés (dépoussiérage, nettoyage des vitrages et des autres éléments dont volets, tentures et stores, graissage des quincailleries, graissage des paumelles et charnières, etc.), chaudières, cheminées (ramonage), adoucisseurs, fosses septiques, chauffe-eau (détartrage), alarme, etc. Le preneur présentera les certificats ou attestations d'entretiens correspondants datant de moins de trois mois.